



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concertation préalable
(article L 123-12 du code de l'environnement)

Aucun débat public ni concertation préalable dans les conditions définies aux articles L121-8 à L121-16 du code de l'environnement n'a été organisé sur la demande de la société Sablières du Centre d'autorisation d'exploiter une carrière et ses installations annexes au lieu-dit « Tissonnières » sur le territoire de la commune de Joze.